

Vaccins anti Covid Astra Zeneca

Approvisionnement des médecins généralistes par les pharmaciens d'officine

- **Pour la 1ère livraison (semaine du 22 février)**
1 flacon (10 doses) par médecin volontaire

Du 12 février au mercredi 17 février dans la journée

Les médecins volontaires se signalent à l'officine de leur choix

Les pharmaciens collectent le nom et le n° RPPS des médecins volontaires

Lundi 15 février matin

Ouverture du [portail de télédéclaration](#)

Du lundi 15 février matin au mercredi 17 février 23h

Les pharmaciens renseignent sur le portail :
- les noms et n° RPPS des médecins volontaires

Mercredi 17 février 23h

Fermeture du [portail de télédéclaration](#)

Au plus tard le 24 février

Livraison des vaccins (+ aiguilles et seringues) aux officines par les grossistes-répartiteurs

Après la livraison

Les médecins retirent dans leur officine de référence :
- les vaccins (retrait à température ambiante ou retrait dans le maintien de la chaîne du froid)
- sur demande, les aiguilles et seringues en complément des vaccins

⚠ Chaque médecin choisit une seule officine de référence. Le changement d'officine de référence sera ultérieurement possible.

⚠ Les médecins se manifestant auprès des pharmaciens après cette date ne pourront pas bénéficier de la 1^{ère} livraison. Les pharmaciens peuvent leur proposer de les inscrire pour la livraison suivante.

⚠ La possibilité d'utiliser un conteneur de transport consigné pour transporter les flacons de l'officine vers le cabinet du médecin devrait être mise en place prochainement (retrait directement dans l'officine de référence)

- **Pour la 2ème livraison (semaine du 1^{er} mars)**
2 flacons (20 doses) ou 3 flacons (30 doses) maximum par médecin volontaire

Avant le 24 février

Les médecins volontaires déjà rattachés et les nouveaux volontaires se signalent à l'officine de leur choix et indiquent le nombre de flacons souhaités

Les pharmaciens collectent :

- le nom et le n° RPPS des nouveaux médecins volontaires
- le nombre de flacons souhaités pour les médecins déjà rattachés et les nouveaux médecins

Lundi 22 février

Ouverture du [portail de télédéclaration](#)

Du lundi 22 février au mercredi 24 février inclus

Les pharmaciens renseignent :

- le nombre de flacons souhaités pour les médecins volontaires déjà rattachés
- les noms et n° RPPS des nouveaux médecins volontaires et le nombre de flacons souhaités

Mercredi 24 février au soir

Fermeture du [portail de télédéclaration](#)

Date à préciser

Livraison des vaccins (+ aiguilles et seringues) aux officines par les grossistes-répartiteurs

Après la livraison

Les médecins retirent dans leur officine de référence :

- les vaccins (retrait à température ambiante ou retrait dans le maintien de la chaîne du froid)
- sur demande, les aiguilles et seringues en complément des vaccins

! Les médecins ne s'étant pas rattachés à une officine la semaine précédente peuvent le faire cette semaine.

! Les médecins se manifestant auprès des pharmaciens après cette date ne pourront pas bénéficier de cette livraison. Les pharmaciens peuvent leur proposer de les inscrire pour la livraison suivante.

! La possibilité d'utiliser un conteneur de transport consigné pour transporter les flacons de l'officine vers le cabinet du médecin devrait être mise en place prochainement (retrait directement dans l'officine de référence)

- **Livraisons suivantes (1 par semaine)**

Quantité de flacons à préciser

Au plus tard le mercredi

Les médecins volontaires déjà rattachés et les nouveaux volontaires se signalent à l'officine de leur choix et indiquent le nombre de flacons souhaités

Les pharmaciens collectent :

- le nom et le n° RPPS des nouveaux médecins volontaires
- le nombre de flacons souhaités pour les médecins déjà rattachés et les nouveaux médecins

Lundi

Ouverture du [portail de télédéclaration](#)

Du lundi au mercredi inclus

Les pharmaciens renseignent :

- le nombre de flacons souhaités pour les médecins volontaires déjà rattachés
- les noms et n° RPPS des nouveaux médecins volontaires et le nombre de flacons souhaités

Mercredi au soir

Fermeture du [portail de télédéclaration](#)

Date à préciser

Livraison des vaccins (+ aiguilles et seringues) aux officines par les grossistes-répartiteurs

Après la livraison

Les médecins retirent dans leur officine de référence :

- les vaccins (retrait à température ambiante ou retrait dans le maintien de la chaîne du froid)
- sur demande, les aiguilles et seringues en complément des vaccins



Les médecins ne s'étant pas rattachés à une officine la semaine précédente peuvent le faire cette semaine.



Les médecins se manifestant auprès des pharmaciens après cette date ne pourront pas bénéficier de cette livraison. Les pharmaciens peuvent leur proposer de les inscrire pour la livraison suivante.



La possibilité d'utiliser un conteneur de transport consigné pour transporter les flacons de l'officine vers le cabinet du médecin devrait être mise en place prochainement (retrait directement dans l'officine de référence)